



CODE DE VIE A
L'ECOLE
2009-2010

- 4 – Je respecte les adultes qui surveillent la cour ainsi que leurs remarques
- 5 – Je respecte le matériel collectif et celui des autres.
- 6 – Je n'utilise les pelouses que par temps sec.
- 7 – Je suis responsable des ballons et des raquettes de l'école : si j'en égare un, je préviens l'enseignant de la classe et participe à l'achat d'un nouveau matériel (3 €).
- 8 – Je n'utilise pas les ballons les jours de pluie.
- 9 – Je n'utilise pas les ballons sous le préau.
- 10 – Si je reste à la cantine et à l'étude, je peux jouer au ballon uniquement à partir de 12 h 00 et 16 h 45.
- 11 – J'utilise uniquement les toilettes du préau pendant les récréations et respecte les locaux. Je ne joue pas dans les toilettes. Je ne gaspille pas l'eau. Je n'oublie pas de

A) ENTREE ET SORTIE DE L'ECOLE

- 1 – J'arrive après 08 h 10 et 13 h 15. Je ne reste pas sur la cour après la sortie, sauf si je dois attendre mes parents.
- 2 – J'arrive à l'heure le matin et l'après-midi.
- 3 – J'attends la personne de surveillance pour sortir de la cour, rue Commandant Anjot et impasse J. Gomet.
- 4 – Je ne passe jamais par le parking du lycée.

B) RECREATIONS

- 1 – Je reste calme lorsque je ne suis pas d'accord avec un camarade et m'adresse à un adulte s'il y a un conflit.
- 2 – Je n'utilise pas de mots grossiers et d'insultes.
- 3 – J'accueille ceux qui le désirent dans mon groupe de jeux.

- 4 – Je respecte les adultes qui surveillent la cour ainsi que leurs remarques
- 5 – Je respecte le matériel collectif et celui des autres.
- 6 – Je n'utilise les pelouses que par temps sec.
- 7 – Je suis responsable des ballons et des raquettes de l'école : si j'en égare un, je préviens l'enseignant de la classe et participe à l'achat d'un nouveau matériel (3 €).
- 8 – Je n'utilise pas les ballons les jours de pluie.
- 9 – Je n'utilise pas les ballons sous le préau.
- 10 – Si je reste à la cantine et à l'étude, je peux jouer au ballon uniquement à partir de 12 h 00 et 16 h 45.
- 11 – J'utilise uniquement les toilettes du préau pendant les récréations et respecte les locaux. Je ne joue pas dans les toilettes. Je ne gaspille pas l'eau. Je n'oublie pas de tirer la chasse d'eau. **Je ne mets pas les serviettes en papier dans les toilettes.**
- 12 – Je n'apporte ni bonbon ni chewing-gum à l'école.
- 13 – Je mets mes déchets dans les **poubelles vertes**.
Je mets mes déchets recyclables (briques, flacons plastiques) dans les **poubelles jaunes** (Panda).
- 14 – Je me range sans délai à la sonnerie.

C) DANS LES LOCAUX

- 1 – J'accroche mon vêtement sur un portemanteau et je pense à le reprendre au moment de rentrer.
- 2 – Je ne reste pas dans les locaux, sauf autorisation de l'enseignant.
- 3 – Je sors sur la cour sans courir et je laisse passer les adultes dans les couloirs et les escaliers.

4 – Je me lève lorsqu'un adulte entre en classe

D) RESTAURANT SCOLAIRE

1 – Je me lave les mains avant d'aller au restaurant.

2 – Je descends au restaurant dans le calme.

3 – Je respecte les adultes qui m'accueillent à la cantine et j'accepte leurs remarques.

4 – Si je mange au self, j'attends mon tour, je choisis mes plats et je gagne ma place sans précipitation.

5 – A table, je respecte la nourriture.

5 – Je remonte sur la cour en respectant les allées et le chef de groupe.

E) BIBLIOTHEQUE DU MIDI

1 – Je demande mon tour pour aller à la bibliothèque.

- 5 -

2 – Je respecte les livres et les remets à leur place.

3 – Je respecte le silence.

F) CONSEIL D'ELEVES

1 – Je peux améliorer ce règlement et le fonctionnement de l'école en participant au conseil de la classe. Le délégué élève de ma classe transmettra mes idées au conseil d'élèves de l'école.

2 – Le conseil des élèves de l'école se réunit une fois tous les deux mois.

3 – Il est formé des deux élèves délégués élus dans chaque classe, des enseignants délégués et du directeur.

G) RESPECT DU CODE DE VIE

Si je ne respecte pas le code de vie, je m'expose à une sanction :

- Inscription sur la fiche de compétences transversales.

- 6 -

- Réparation de la bêtise ou copie du code de vie si la réparation est impossible.

- Pour les **bêtises importantes**, perte **d'un point** sur le permis à points.

- Pour les **bêtises graves**, perte de **deux points** sur le permis à points.

Signature de l'élève

Signature des parents

- 7 -